



SESSION PLENIERE DU 26 juin 2020

CONTRIBUTION « PLAN DE RELANCE »

La session du 26 juin du CESER s'est tenue en visioconférence, du fait des mesures sanitaires.

La contribution « plan de relance » était le seul document présenté. Il s'agissait de la réponse du CESER à la saisine de la Présidente de Région.

La contribution du CESER étant en-deçà des enjeux, la CGT s'est abstenue.

LA CONTRIBUTION DU CESER [TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#)

La contribution comporte cinq parties :

- ⇒ Un rappel des mesures prises aux niveaux européen national et régional,
- ⇒ Une présentation de la démarche du CESER suite à la saisine de la Région et un premier bilan des conséquences économiques et sociales de la crise,
- ⇒ Des mesures prioritaires, issues des travaux de chaque commission et reflètent leur diversité, voire leurs contradictions. Elles sont pour un grand nombre **centrées sur le soutien aux entreprises**, même si elles rappellent également la nécessité de soutenir les associations, ainsi que les structures d'aides à l'emploi des personnes les plus fragiles. Certaines mesures concernent les salariés (mise en place de cellules de reclassement par bassin d'emploi, « former plutôt que licencier »), les retraités (concevoir une aide aux vacances et aux loisirs à destination des seniors) et les jeunes (faire circuler tous les orientibus, faire évoluer le e-pass jeunes...). D'autres enfin concernent l'environnement (accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, renforcer la stratégie régionale de biodiversité ...),
- ⇒ Les mesures proposées par l'ensemble des commissions. **La CGT a milité - sans succès - pour un rappel systématique de la conditionnalité des aides aux entreprises,**
- ⇒ En annexe, l'ensemble des mesures proposées par les conseillers, reflétant la pluralité et les oppositions des positions des diverses organisations siégeant au CESER.

Du fait de l'aspect transversal de cette contribution, c'est le Président du CESER qui en était le rapporteur.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La saisine de la Région constituait un défi pour le CESER. La réponse en un mois à une question portant sur l'ensemble de nos compétences peut conduire au risque de professionnalisation des membres du CESER, alors qu'ils tirent d'abord la légitimité de leur activité au sein de leur organisation.

La contribution qui nous est proposée est le fruit d'un travail collectif auquel la CGT

a largement participé ; **elle comporte un certain nombre de propositions intéressantes**. Ainsi, et pour ne citer que quelques exemples, la CGT ne peut être que favorable à l'idée de relancer la commande publique, et de soutenir les structures d'aide à l'emploi des plus fragiles, les associations d'utilité publique et d'intérêt général, ou les jeunes décrocheurs. Elle partage le souhait du CESER de mise en place d'un dispositif garantissant l'équipement informatique des lycéens. Elle avait en son temps regretté l'abandon par le Conseil Régional de l'ordipass, qui permettait à tous les lycéens d'acquérir un ordinateur.

La CGT reste cependant vigilante sur les dispositifs tels que « former plutôt que licencier », car la formation doit avant tout être utile aux salariés et ne pas simplement servir à les « occuper » ou les faire sortir des chiffres du chômage.

La vigilance doit également être de mise sur les maisons de l'orientation qui peuvent permettre de retrouver dans un même lieu les services publics de l'orientation, mais ne doivent pas servir de prétexte à la disparition de ces mêmes services, chacun d'entre eux offrant un service dédié grâce à des personnels spécifiques.

La CGT est consciente que les entreprises ont subi de plein fouet la crise, et les aides peuvent être justifiées. Mais comme nous l'avons dit en commission 1, **nous regrettons fortement l'absence de référence à la conditionnalité des aides aux entreprises dans la synthèse de la contribution du CESER**, alors que dans la suite du document figure la demande de « veiller à ne pas créer des règles de conditionnalité des aides aux entreprises qui anéantiraient toute possibilité de soutien financier et de reprise ». Il s'agit d'un véritable recul par rapport à ce que le CESER a exprimé précédemment, notamment lorsqu'il pointait les risques de l'abandon de la charte de conditionnalité des aides à l'occasion de son avis porté en 216 sur le SRDEII.

Par ailleurs, évoquer comme le fait le CESER la **souffrance psychologique des dirigeants d'entreprise**, pourquoi pas, cela recouvre une réalité et les outils manquent pour sa prise en charge. Mais cette souffrance existe aussi pour les salariés en perte d'emploi, ceux qui se retrouvent en difficulté financière après avoir subi le chômage partiel, ceux qui ont été exposés au virus, ceux et celles qui subissent les dérogations au code du travail. La formulation du CESER reste maladroite.

Enfin, la crise sanitaire appelle à une remise en cause radicale du système économique. **Le capitalisme sans limite conduit à un creusement des inégalités, à la remise en cause des conquêtes sociales, à la destruction de l'environnement. La propagation à l'humain du coronavirus est elle-même due à la destruction accélérée du milieu naturel**. Or, faute de consensus en son sein sur le diagnostic et les mesures à prendre, les mesures proposées par le CESER se limitent souvent à prévoir les conditions d'un retour au modèle antérieur à la crise

C'est pourquoi, tout en soulignant l'implication de l'équipe permanente, souvent au-delà des horaires de travail normaux, ainsi que de l'ensemble des membres du CESER, et en remerciant le rapporteur d'avoir porté ce travail, la CGT s'abstiendra.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

FSU :

La FSU se positionne contre la contribution du CESER du fait de la référence positive à la maison de l'orientation de Cholet et à la demande de généraliser cette initiative, qui condamne à terme les CIO et les agences Pôle emploi.

Toutefois du fait de l'implication du représentant de l'organisation dans la rédaction de la contribution du CESER, en tant que président de la commission 7 (culture tourisme jeunesse vie associative), ce dernier ne participe pas au vote.

CFDT :

De nombreux indicateurs poussent à l'inquiétude (nombre d'appels au 115, décrochage scolaire....).

La contribution présente des mesures concrètes et équilibrées qui ciblent l'ensemble des compétences de la Région. La CFDT est favorable à la conditionnalité des aides publiques.

Rappelle la place de la CFDT dans la mise en place et l'animation de la conférence sociale.

CRAJEP (associations d'éducation populaire) :

Le CRAJEP conteste fortement la hiérarchisation des associations présente dans la contribution. Il s'interroge sur les « vacances socialisantes » pour « ramener vers des dynamiques de reprise des apprentissages scolaires pendant l'été ». Les vacances sont déjà socialisantes, mais ne doivent pas devenir scolaires.

Le CRAJEP est opposé au mini service civique proposé par la contribution.

Sa représentante s'abstient sur la contribution.

MEDEF :

Une large part des moyens de la relance économique doit être dirigé vers l'accompagnement des entreprises.

Représentant des filières culturelles :

La culture a été le premier secteur à fermer, c'est le dernier à rouvrir. C'est un des rares secteurs sans plan de relance. L'attractivité d'une région est aussi dépendante de leur activité culturelle. Il est dommage que l'ambition qui pourrait être portée par la Région n'apparaisse pas plus clairement dans le rapport final.

Les représentant·e·s de FO, opposés à la démarche du CESER, n'ont participé ni aux travaux sur cette saisine ni à la session.

VOTES : Le rapport a été adopté par 61 voix pour et 2 abstentions.
